



## Procès-verbal No 18

### Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 7 octobre 2025

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 41/2025 – Arrêté d'imposition 2026
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p><b>1) Appel</b>            35 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: V. Crelot, H. Delava, F. Di Pierro, C. Favia, J.-M. Leber, E. Meier, U. Obregon, F. Siriex, J. Tagini</p> <p>Absente : H. Rassmussen</p>



H. Pradervand	<p><b>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025</b></p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>
H. Pradervand	<p><b>3) Communications du Bureau</b></p> <p>Souhaite remercier le Bureau du Conseil pour son excellent travail lors du dépouillement du 28 septembre dernier. Ce n'était pas évident mais tout s'est bien déroulé comme d'habitude.</p> <p>La date du repas du Conseil Communal a été bloquée et tous les conseillers sont conviés à partager un moment à l'Auberge Communale le <u>jeudi 27 novembre</u> prochain.</p> <p>Un remplaçant pour Mme Darricau devra être nommé pour l'AISGE d'ici la prochaine séance du Conseil Communal.</p> <p>Malheureusement, doit annoncer plusieurs décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fred Piderit le 23 juin 2025</li> <li>- Liliane Spichiger le 21 juillet 2025</li> <li>- John Von Wartburg le 4 août 2025</li> <li>- André Auberson le 14 septembre 2025</li> <li>- Ursula Zellweger le 26 septembre 2025</li> </ul> <p>Demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.</p>
H. Pradervand M.-O. Lequint	<p><b>4) Communications des délégués aux associations intercommunales</b></p> <p>Donne la parole à M. Lequint pour l'APEC</p> <p>L'assemblée de l'APEC s'est tenue le 27 août dernier à Arzier-Le Muids. Deux points majeurs ont été votés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Préavis n°17 – Demande de crédit d'investissement pour la construction de la nouvelle STEP pour un montant de CHF 92'165'160.00 La conséquence de cet investissement sur le coût par habitant sera de passer d'un montant annuel de CHF 119.70 à CHF 128.60 sur trente ans. Les charges pour l'exploitation de l'APEC sont à ce jour de CHF 5'250'000.00 dont CHF 2'656'300.00 de frais d'exploitation. Les charges à venir vont varier d'environ CHF 6'500'000.00 à CHF 7'500'000.00 par an dont CHF 2'253'743.00 de frais d'exploitation.</li> <li>- Le préavis n°18 – Demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local à <i>ThermorésÔ SA</i> dans le programme de construction de la nouvelle STEP pour CHF 1'000'000.00. Cet investissement permettra à l'APEC de vendre de l'énergie à la Ville de Gland. Une redevance annuelle de CHF 100'000.00 sera au bénéfice de l'APEC pour la vente de l'énergie et le loyer perçu.</li> </ul>



Les deux préavis ont été acceptés à l'unanimité.

H. Pradervand

Donne la parole à Mme Darricau pour l' AISGE.

N. Darricau

L'Association intercommunale de l' AISGE s'est réunie le 24 septembre dernier à St-Cergue.

La construction du collège du Bix au Muids se poursuit selon le planning avec une ouverture prévue en août 2026. L' AISGE s'attend d'ailleurs à une hausse du nombre d'élèves, dès la rentrée 2026, avec les fameux bébés du COVID.

Lors de ce conseil intercommunal, un seul préavis a été soumis à l'assemblée, à savoir le budget 2026 de l' AISGE. Ce budget a été présenté sous une forme unifiée où les comptabilités École et Accueil de jour apparaissent dans un seul document.

Pour résumer les grandes lignes, la partie École présente une hausse des charges annuelles totales pour les communes de CHF 3'330'000.00 par rapport aux comptes 2024. Hausse due notamment au Bix, aux frais de transport, aux charges salariales et aux loyers des bâtiments.

Quant à la partie Accueil de jour, elle prévoit un déficit de CHF 378'000.- expliqué par un taux de fréquentation au 31 décembre 2024 plus bas que par le passé. Les taux de remplissage recalculés au mois d'août 2025 sont nettement supérieurs et laissent présager un meilleur résultat d'exercice.

À noter que le CoDir a pris des mesures en juin 2025 pour améliorer les finances de l' AISGE, notamment par une révision à la baisse des salaires des cadres, un recalcul du salaire initial moins généreux selon l'expérience et une modification de l'échelle de progression salariale.

Le budget 2026 a été amendé une première fois pour corriger à la baisse les montants des cotisations LPP et pour repousser l'amortissement du Bix à 2027. Le second amendement demandait une réduction des montants pour l'entretien du matériel d'enseignement, l'achat de mobilier, matériel et machines scolaires, et l'entretien de ce matériel. Ces dépenses pouvant être soumises à l'assemblée sous forme de préavis distincts.

Le budget 2026 de l' AISGE doublement amendé a été accepté à la majorité.

À noter que le 10 décembre 2026 aura lieu un conseil intercommunal extraordinaire où l'assemblée se prononcera une nouvelle fois sur le budget 2026, mais présenté cette fois-ci au format MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé. Tous les chiffres seront présentés différemment, mais les totaux finaux seront les mêmes.

Une interpellation a été déposée peu avant le Conseil intercommunal concernant une rupture de confiance des délégués vis-à-vis du CoDir. Dans sa réponse, le CoDir reconnaît avoir commis des erreurs. La période qui a suivi le départ de la Directrice générale a été très intense, avec une redistribution des tâches au sein du CoDir pour assurer le bon fonctionnement de l' AISGE. L'organigramme mis à jour à la suite de cette réorganisation n'a toujours pas été communiqué. L'arrivée du nouveau Secrétaire général devrait permettre de retrouver une certaine stabilité. C'est du moins ce qu'a annoncé le CoDir. Résultat donc lors du prochain rapport de gestion au printemps 2026

H. Pradervand

Donne la parole à M. Grahn pour Région de Nyon

R. Grahn

N'a pas pu être présent au dernier Conseil intercommunal le 24 juin.  
Quatre objets ont été validés lors de cette réunion.

Deux préavis financés au moyen du Dispositif d'investissement solidaire (DISREN) ont été approuvés



Le premier concerne un crédit pour la deuxième étape de la requalification de la Route Suisse en traversée de Nyon. Ces travaux ont pour but d'améliorer la sécurité pour les différents utilisateurs (piétons, cyclistes, transports publics, automobilistes), de favoriser les accessibilités transversales et de créer une continuité des réseaux de Mies à Perroy pour un montant de CHF 253'188.00.

Le second préavis concerne l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à La Rippe pour un montant de CHF 33'664.00

Les comptes et le rapport de gestion 2024 ont été approuvés ainsi que le nouveau règlement du FRAT.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Breitenmoser pour le Groupement Forestier La Colline.

S. Breitenmoser

Le conseil intercommunal s'est réuni le 30 septembre au Centre Forestier. Un préavis était à l'ordre du jour, ce dernier concernait le budget 2026.

Ce dernier a été établi de manière similaire aux comptes 2024 avec une participation des communes qui correspond au déficit prévu d'environ CHF 292'000.00, soit CHF 110'000.00 pour la Commune de Givrins.

A rapporté les revendications et inquiétudes mentionnées lors de la séance du Conseil communal en juin dernier.

Le préavis pour le budget 2026 a été accepté par le Conseil intercommunal.

H. Pradervand

Donne la parole à Mme Dauphin pour le SDIS et le RAT.

M. Dauphin

Pour le SDIS, le commandant des pompiers demande de relayer le fait que le recrutement a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de novembre comme chaque année et recherche activement des volontaires.

Pour le RAT, le CI qui devait se tenir fin septembre a été reporté à fin octobre en accord avec la Préfecture et la présidence du CI à la suite d'une interpellation de plusieurs communes dont Givrins fait partie.

En effet, les propositions émises par le CI étaient interpellantes et les réponses aux questions posées par les communes n'ont pas été amenées.

Souhaite rappeler l'importance des délégués aux associations intercommunales. Ce n'est pas parce que Givrins est une petite commune qu'elle ne peut pas faire entendre ses voix et qu'il ne faut pas défendre les intérêts de la Commune.

Dans ce cas, le préavis qui devait être voté, celui concernant le budget 2026, avait reçu un rapport positif de la Commission de Gestion et Finances dont une partie est composée de communes de taille importante comme Gland.

Ce n'est pas parce que les communes les plus importantes disent oui, ce n'est pas parce que la Commission de Gestion et Finances dit oui, qu'il n'y a pas d'autres questions à se poser et d'éventuelles problématiques à soulever.

C'est important de prendre ses responsabilités en tant qu'élus.



### 5) Préavis Municipal no 41/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

H. Pradervand

Donne la parole à M. Nardone.

C. Nardone

Expose et explique sommairement comment se calcule le point d'impôt et quel impact cela représente sur les revenus de la Commune.

[La présentation est disponible sur demande auprès de la Municipalité]

Explique l'amendement proposé par la Municipalité qui est de réduire l'augmentation proposée initialement de 4 points d'impôt à seulement 1.5 points supplémentaire en 2026. Cela est dû au nouveau budget amendé transmis par l'AISGE début octobre.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances.

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée

N. Darricau

Si on réduit la hausse du point d'impôt pour l'année prochaine, qu'en sera-t-il en 2027 ?

C. Nardone

Logiquement, il faut 4 points pour couvrir le Collège du Bix donc 2.5 points d'augmentation en 2027. L'idée était simplement de demander une hausse en rapport avec les besoins et pas de « jouer à l'écureuil ».

N. Darricau

N'est-ce pas quand même trop peu en sachant ce qui va arriver ?

C. Nardone

C'est de la spéculation. On ne sait pas ce qui va se passer, prenons une année après l'autre.

F.-H. Bovet

A une question de compréhension :

En 2001, la commune de Givrins comptait environ 800 habitants, aujourd'hui un peu plus de 1000.

Les communes voisines ont toutes presque triplé ces vingt dernières années et aimerait comprendre comment la répartition est faite pour les charges liées à ce collège. Ne paie-t-on pas pour les autres ?

C. Nardone

A 50% selon le nombre d'élèves et à 50% selon le nombre d'habitants. Les charges sont réparties proportionnellement.

F. Malherbe Vendrell

Souhaite faire part de son malaise en tant que déléguée à l'AISGE et signataire des deux interpellations que la commission ad'hoc a déposées ces derniers mois.

A l'impression d'être un peu prise en otage par les problèmes de gouvernance au sein de l'AISGE.

Aujourd'hui, sur les quelques communes représentées à l'AISGE, Givrins fait partie de celles qui ont le point d'impôt le plus élevé.

Est très en souci pour l'avenir. En effet, il vient d'être évoqué qu'il y aurait certainement encore une hausse en 2027 et on sait déjà que ce fameux collège du Bix est trop petit par rapport aux besoins futurs.

Elle se sent un peu démunie pour faire face à cette situation en tant que déléguée et souhaitant faire part de son ressenti personnel.





F.-H. Bovet	Pour des sujets de cette importance, il faut convoquer un Conseil extraordinaire. La façon de procéder entre l'exécutif et la COGES ne devrait pas se faire comme ça. La démarche est étonnante.
M. Dauphin	<p>- Il y a eu une panne sur une des pompes du réservoir des Chaumilles. L'entreprise <i>YAPI électromécanique</i> est intervenue et le verdict est tombé : la pompe doit être changée. La Municipalité a demandé un deuxième avis à l'entreprise <i>Schubag AG</i>.</p> <p>Le problème est également la disparition prévue de la station de pompage des Chaumilles à plus ou moins moyen/court terme selon les exigences du PDDE. Les pompes ne seraient malheureusement pas réutilisables car inadaptées à la nouvelle station de pompage.</p> <p>On ne peut pas tenir avec une seule pompe jusqu'à la réalisation du projet de la nouvelle station de pompage.</p> <p>L'offre de <i>Schubag AG</i> a donc été validée pour un montant de CHF 13'800.00 et les travaux accessoires pour un montant de CHF 4'400.00 avec un délai de 8 semaines.</p> <p>[Illustre le plan d'urgence avec des photos de l'installation]</p> <p>Un préavis de régularisation sera présenté au mois de décembre pour cet investissement.</p>
R. Guilloud	Il lui semblait que les comptes de l'eau étaient autofinancés. Pourquoi cette présentation ?
M. Dauphin	Effectivement, les chiffres présentés font bien partie des comptes autoéquilibrés.
P. Gonthier	Il faut savoir que la borne hydrante se trouvant près du chemin des Erignères n'est pas fonctionnelle. A l'impression que les pompiers n'ont pas connaissance de ce fait. Il n'y a pas de pression.
M. Dauphin	N'en avait pas connaissance.
A. Blumenstein	Les pompiers ont un programme et savent exactement quelle borne hydrante est utilisable et quelle est sa pression.
P. Gonthier	Les chefs d'intervention ne le savent pas, c'est faux !
M. Dauphin	<p>En prend bonne note.</p> <p>Avec les nombreux récents défis au sein du service des eaux, il fallait se rendre à l'évidence que c'est un métier de gérer un réseau d'eau.</p> <p>Les communes voisines s'appuient sur des professionnels pour la gestion de l'eau.</p> <p>Dès 2026, la Municipalité a décidé de confier la gestion opérationnelle et les exploitations techniques de son réseau d'eau potable aux Services industriels de Nyon, y compris l'autocontrôle.</p> <p>Les coûts représentent CHF 44'000.00 HT par an pour l'entier de la gestion opérationnelle et de l'exploitation technique.</p> <p>La convention est conclue pour une durée minimale de deux ans.</p>
M.-O. Lequint	Qu'est-ce qui est compris dans ce prix ?
M. Dauphin	Toute la gestion courante sauf les interventions de piquets.



F.-H. Bovet	<p>Avait cru comprendre que le point 6 de l'ordre du jour correspondait aux communications de la Municipalité.</p> <p>La présentation en cours actuellement est complexe. Il faudrait laisser aux conseillers la possibilité de se préparer et de se documenter.</p> <p>Trouve inadmissible et le mode de fonctionnement n'est pas correct. La présentation est trop longue, l'attention de l'assemblée est perdue.</p> <p>Les communications doivent se vouloir courtes et précises, dans le cas contraire il faut fournir de la documentation en amont.</p>
H. Pradervand	<p>Avait justement déplacé les communications de la Municipalité à la fin des séances pour éviter ce genre de problème mais cela fait maintenant 35 minutes que Mme Dauphin s'exprime. Il comprend que ce sont des points importants et urgents mais il y a effectivement trop d'information.</p>
C. Nardone	<p>Les coûts sont au budget 2026. Les conseillers auront l'occasion de réfléchir à ces points dans le cadre du préavis concerné.</p>
M. Dauphin	<p>Les travaux de la liaison de secours entre Givrins et Genolier sont en cours, tout se passe comme prévu et une convention entre les deux communes est en cours de rédaction.</p> <p>Le prix de l'eau et de l'épuration seront augmentés en 2026. Le m<sup>3</sup> d'eau passera à CHF 1.50 et le m<sup>3</sup> d'épuration à CHF 2.50. Les surcoûts de l'APEC ne seront pas couverts par cette augmentation.</p> <p>Il lui a été demandé de fournir une « notion » en termes d'honoraires et d'analyses du patrimoine immobilier en rapport aux revenus.</p> <p>Passé en revue l'ensemble du patrimoine immobilier avec un support visuel. [La présentation est disponible sur demande auprès de la Municipalité]</p>
C. Nardone	<p>Présente les dépassements budgétaires à l'aide d'un tableau des comptes à ce jour. [La présentation est disponible sur demande auprès de la Municipalité]</p> <p>Concernant le CAD, les travaux sont enfin terminés. Ils ont coûté un peu plus que prévu. Le budget était trop optimiste. Le remboursement du prêt à la Commune de Givrins sera décalé de 2026 à 2029.</p> <p>Les chaudières étaient mal réglées, des travaux supplémentaires ont dû être faits pour pouvoir tourner à pleine puissance.</p> <p>En 2025, la perte de CAD Givrins SA va être d'environ CHF 70'000.00 à cause de coûts supplémentaires non budgétés.</p> <p>Le tenancier de l'Auberge communale s'en va à la fin de l'année. Le plan est de rénover l'Auberge de façon extrêmement légère afin de limiter au maximum le temps de fermeture.</p> <p>Un préavis sera présenté le plus rapidement possible.</p> <p>La volonté est de rester dans un type d'Auberge villageoise.</p> <p>Le projet de rénovation est scindé en deux : les travaux urgents d'abord, les travaux plus importants par la suite.</p>
F.-H. Bovet	<p>Est très content de cette intervention et de ces explications. Aurait une seule demande : présenter le préavis au prochain Conseil Communal afin de pouvoir aller de l'avant le plus rapidement possible.</p>



A. Blumenstein	<p>Comme certainement constaté lors de la Tournée des Montagnes, le dallage de l'écurie des Coppettes est dans un état catastrophique, les travaux sont prévus cet automne afin que le bétail puisse monter au printemps dans de bonnes conditions.</p> <p>Les travaux sont annoncés ce soir et un préavis suivra en décembre.</p>
<p>F. Limat</p> <p>R. Zellweger</p> <p>C. Aeschlimann</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>R. Guilloud</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>D. Prélaz</p> <p>R. Zellweger</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>F. Sauser</p> <p>C. Nardone</p> <p>S. Breitenmoser</p>	<p><b>9. Propositions individuelles et divers</b></p> <p>Souhaite faire part de son expérience du jour sur la route de la Bellangère ce matin avec son petit-fils. En effet, les véhicules roulent vite et ce matin, elle a failli se faire renverser par une voiture. Il faudrait vraiment faire quelque chose, c'est extrêmement dangereux et inquiétant, 95% des gens qui roulent sur cette route habitent le village.</p> <p>Il est de la compétence de la gendarmerie de faire des contrôles. Il est très difficile de réguler ce trafic. La problématique remonte régulièrement à la gendarmerie. Il ne faut pas hésiter à parler des tronçons problématiques.</p> <p>Quand sont prévus les tailles sécuritaires au chemin des Erignères ?</p> <p>Les travaux sont prévus dans les prochains jours. Il a fallu malheureusement relancer le Canton.</p> <p>Il y a eu beaucoup de chutes d'arbres dernièrement en forêt à cause du vent de samedi dernier.</p> <p>Informera les forestiers.</p> <p>Pourquoi avoir placé une barrière vers la benne à verre pour empêcher les voitures de se parquer ? Le parking devant la boulangerie est très compliqué, pourquoi supprimer des places plutôt que de les régler ?</p> <p>La problématique a déjà été relevée plusieurs fois et des solutions sont en discussion.</p> <p>C'est à la demande de citoyens que la barrière a été placée à cet endroit.</p> <p>Souhaite revenir sur l'intervention de Mme Crelot concernant les débiteurs douteux. Est-ce qu'un processus sérieux est mis en place pour s'occuper des gens qui ne paient pas leurs factures qui péjorent les comptes de la Commune et par équité pour tous les autres citoyens, à savoir : une analyse de cas, une demande d'extrait ou une mise en poursuite ? Les actes de défaut de bien sont valables 20ans.</p> <p>Aujourd'hui la bourse est à jour, le suivi des encaissements est fait et les éventuelles mises en poursuites également.</p> <p>Par rapport aux arbres du chemin des Erignères, nous avons une excellente nouvelle : il y a du grand capricorne. L'élagage devra se faire de manière assez spéciale pour le préserver.</p>



C. Demand

Demain, il y a la gym des dames, ce serait gentil de prendre un moment pour plier les tables et les chaises pour que la salle soit prête.

Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h04 en ajoutant que l'agape est offerte par Mme Darricau ce soir.  
Elle est chaleureusement remerciée.

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens